

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2025.04.04  
Séance du 24 Juin 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :	18 Juin 2025
	- en exercice	: 15		
	- présents	: 9		
	- excusés	: 6		

L'an deux mil vingt cinq le vingt quatre juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD ; Coralie RAVEL

Véronique JANUEL a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

Avenant n° 1 – Lot 02 Lot 2 : Gros œuvre Aménagements extérieurs / Restructuration de la cantine

Le Conseil Municipal,

**APRES** avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** le marché conclu avec l'entreprise retenue en application de la délibération du conseil municipal n° 2025.01.01 du 21 janvier 2025 relative à l'approbation du choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la cantine scolaire.

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération mentionnée ci-dessus

Objet de l'avenant : Adaptation de chantier aux découvertes de défauts de structure

**Attributaire**: Lot 02 Gros œuvre Aménagement : Entreprise SIGOBAT Allée Louis Pasteur ZI Les Taillass 43600 Ste Sigolène

- Marché initial - montant : 101 997,86 € HT
- Avenant n° 1 - montant : + 7 701,59 € HT
- Nouveau montant du marché : **109 699,45 € HT**

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

le 26 juin 2025 et publication le 26 juin 2025

Le Maire,

Caroline D VINCENZO



**AR Prefecture**

043-214300584-20250624-DEL\_2025\_04\_04-DE  
Reçu le 26/06/2025